

A ce sujet, je me contenterai d'ajouter un mot et j'espère qu'il atteindra les oreilles du ministre des Finances. Il y a un chapitre des dépenses où le ministre pourrait effectuer de l'économie, ce qui lui permettrait de réduire l'impôt sur le revenu et sur les corporations dans notre pays. Plus tôt disparaîtra ce caractère de guerre qu'a revêtu l'Ottawa officiel, mieux ce sera pour les contribuables de notre pays. En disant cela, je ne veux pas faire peser le blâme uniquement sur le Gouvernement. Il lui faut se fier à des conseillers, et je ne saurais indiquer clairement dans quelle mesure le Gouvernement est responsable ni jusqu'à quel point ces autres personnes le sont.

L'honorable M. EULER: Que voulez-vous dire par l'expression "Ottawa officiel"?

L'honorable M. HAIG: Tous les fonctionnaires dans tous les ministères, et les conseillers du Gouvernement. L'honorable sénateur de Waterloo (l'honorable M. Euler) était un très bon administrateur, mais je suis d'avis que dans bien des cas il lui fallait s'en remettre passablement à ses adjoints. Sous le régime des diverses mesures de guerre, nous avons un grand nombre de hauts fonctionnaires. Malheureusement, ils ne se trouvent pas tous à Ottawa; un certain nombre se sont même égarés jusque dans la ville de Winnipeg, à Vancouver, à Regina et à d'autres endroits et, je vous prie de me croire, ce sont de hauts fonctionnaires importants!

Une VOIX: Ils dépensent de l'argent.

L'honorable M. HAIG: Ce sont de hauts fonctionnaires importants! Ils n'ont pas à se battre avec les Canadiens pour justifier leurs actes. On peut s'entendre avec un homme ou une femme qui a été élu, ou qui est nommé, en acceptant les responsabilités du poste, membre d'une Chambre comme la nôtre; mais il est bien difficile de faire entendre raison à un haut fonctionnaire qui a accompli une certaine tâche.

Que le Parlement y songe ou n'y songe pas, je sais que la population de notre pays attend une réduction des impôts.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HAIG: La chose ne fait aucun doute. Les Canadiens attendent cette réduction, peu importe ce qu'on en peut dire. Le Gouvernement pourra peut-être se tirer d'affaire sans réduire les impôts pendant un an ou deux, mais cela ne durera pas bien longtemps. Je dis donc qu'il y a un moyen pour le Gouvernement de réduire les dépenses sans nuire à l'efficacité du service. Je suis certain que si j'occupais un poste de l'Etat et si je savais que ce poste est appelé à disparaître un jour ou l'autre, je pourrais,—mais je pense

L'hon. M. HAIG.

bien que je ne le ferais pas,—aller trouver le ministre et lui demander d'abolir mon poste. Non, je pense que je ne le ferais pas; mais le ministre doit le faire. Le leader du Sénat, qui est membre du gouvernement, doit le faire.

Telle est la seule suggestion que je tiens à faire au sujet de ces crédits. Plus tôt le Gouvernement pourra en faire disparaître la nécessité, mieux ce sera. Je sais bien que les soldats nous reviennent et qu'ils ont besoin de gratifications. Je sais également que la démobilisation s'impose; mais, il m'est absolument impossible de comprendre pourquoi on maintient encore aujourd'hui un très nombreux personnel. Je ne vois pas de grande différence avec la situation qui existait le 8 mai, jour qui a marqué la fin de la guerre avec l'Allemagne en nous donnant la victoire.

L'honorable M. ROBERTSON: Je voudrais assurer l'honorable sénateur que tous les moyens possibles seront accordés aux honorables sénateurs pour se renseigner et discuter lorsque la mesure principale nous sera soumise. J'irai même plus loin et je verrai à ce que nous puissions étudier la question avant même que le bill nous parvienne de façon officielle; de sorte que les honorables sénateurs auront toute la latitude voulue pour demander tous les renseignements qu'ils désirent obtenir.

Je propose maintenant que ce bill soit lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

L'honorable M. ROBERTSON: Avec l'assentiment de la Chambre, j'en propose la troisième lecture maintenant.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

BILL DES SUBSIDES N° 3

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable WISHART McL. ROBERTSON propose la deuxième lecture du bill n° 4, loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

—Honorables sénateurs, la Chambre est saisie du troisième bill de crédits provisoires ayant pour objet de couvrir les dépenses générales du service public de la présente année financière. Les crédits pour l'année entière se chiffrent par 1,022 millions de dollars. A la dernière session, on a voté environ les cinq douzièmes de cette somme pour couvrir